

**UNION DES RETRAITES DU CREDIT LYONNAIS
PARIS ILE de FRANCE**

ASSEMBLEE GENERALE 2022

RAPPORT DU VERIFICATEUR DES COMPTES

Mesdames, Messieurs,

Suite au mandat qui m'a été confié par l'URCL, j'ai procédé le 17 mars 2022, sur la base des documents qui m'ont été présentés, à la vérification des comptes de l'URCL pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2021.

J'ai constaté que les chiffres du bilan ainsi que les chiffres du compte de résultats concordent avec ceux de la comptabilité.

J'ai vérifié également le bien fondé des écritures comptabilisées en 2021 sur les livres de comptes et leur concordance avec les relevés bancaires. Je n'ai relevé aucune erreur ou anomalie qui remette en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes.

Je vous confirme que le compte de pertes et profits affiche un résultat positif de 4.159.97 € contre un gain de 18.269,62 € en 2020.

Les fonds propres avec une progression de plus de 23% après affectation du bénéfice de l'exercice se montent à 142.018,79 € soit plus de quatre fois une année de recettes de cotisations et de subventions.

Je recommande à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes présentés, de délivrer le quitus pour la gestion des comptes et de remercier la trésorière pour la bonne tenue des comptes.

Paris le 19 mars 2022

Le vérificateur des comptes.

Michel BAEY

